

La Constitution

Cette motion également, monsieur le président, nous a permis d'entendre le motionnaire qui s'est donné la peine de relire la motion et je n'ai pas l'intention de revenir sur cette motion, mon collègue de Lafontaine-Rosemont l'a fait avec beaucoup de brio. Je trouve que cette motion se contredit, qu'elle est non fondée, et je me demande encore une fois, tout comme mon collègue, qui peut être l'auteur d'une affaire semblable.

Cette motion m'a donné aussi l'occasion d'entendre le député de Richmond (M. Beaudoin) faire certaines allégations sur le référendum et d'autres aspects de la vie canadienne. Il a d'abord prétendu que parmi tant de personnes qui se sont penchées sur les difficultés et les présumées injustices que les anglophones auraient faites aux francophones du Canada, sur des efforts, des démarches et des batailles que certains Canadiens auraient livrés, il a nommé le chanoine Lionel Groulx, je ne voudrais pas, monsieur le président, m'attaquer à la mystique du chanoine Groulx, mais je crois qu'il avait des responsabilités dans l'éducation, il aurait dû les accepter, soit celles de gagner et d'influencer mes compatriotes à se lancer dans des domaines qui étaient pratiquement inconnus pour les francophones canadiens, l'économie, l'ingénierie, la géologie, la politique extérieure et tenter de convaincre mes compatriotes, les jeunes, de cesser de se diriger vers des professions classiques comme le droit, la médecine, le sacerdoce, et plutôt se pencher sur... si c'était là le problème des Canadiens français, on aurait dû agir, je crois bien, et le chanoine Lionel Groulx avait cette responsabilité de gagner ses compatriotes à se diriger dans ces professions-là. Tout de même le député de Richmond admet que la conférence de ces derniers jours a été un grand pas. Naturellement, il y a tellement de divergences de vues, monsieur le président, que ce serait illusoire de penser que d'un jour à l'autre les esprits vont se rencontrer et les dirigeants de chaque province, jaloux du pouvoir qu'ils détiennent de leurs mandataires, vont céder certains de ces pouvoirs afin de faire la promotion de l'unité canadienne.

C'est également illusoire de penser aussi que les dirigeants, les responsables de l'administration fédérale soient aussi disposés à céder certains pouvoirs que le gouvernement canadien détient. Alors, c'est pour cette raison que, malgré que c'est tout de même une évolution, monsieur le président, qui est intéressante, et qui nous permet d'espérer, dans l'intérêt de tous les Canadiens, les responsables, les dirigeants de cette province vont accepter certains changements et certaines évolutions.

Je reviens à mon collègue de Richmond, monsieur le président, et à d'autres, lorsqu'ils parlent de la population des provinces. On devrait parler de population du pays, parce qu'en fait la population de la province de Québec est faite de Canadiens, la population de la ville de Montréal est faite de Canadiens, alors c'est un peu fausser l'image de la société canadienne lorsqu'on parle de la population des provinces. La population des provinces, c'est la population du pays. Et je voudrais en profiter, monsieur le président, pour peut-être rappeler à mes collègues, surtout à mes collègues du Parti Crédit Social du Canada, le mandat que nous avons, nous, députés à la Chambre des communes. Et cela échappe, je pense, d'abord au motionnaire et à son collègue qui l'a suivi. Le mandat d'un député de la Chambre des communes est d'abord, selon moi, de veiller, ma responsabilité est celle de

veiller aux intérêts d'ordre fédéral de mes concitoyens, tout comme les députés provinciaux ont comme responsabilité exclusive l'obligation de veiller aux intérêts d'ordre provincial de leurs électeurs tout comme les membres d'un conseil municipal ou d'une commission scolaire. Et chacun, monsieur le président, a le droit de prétendre que nous représentons, que nous parlons, que nous posons des gestes et que nous adoptons des lois pour le meilleur intérêt de la population que nous représentons.

Je comprends mal, monsieur le président, les députés du Parti Crédit Social du Canada de critiquer la position et le pouvoir du gouvernement fédéral. Je comprends par contre que le député de Kingston et les Îles nous a démontré de nouveau combien son parti est passionné par ce mouvement de décentralisation et de dilution du pouvoir central. Et il faut voir là, monsieur le président, une manœuvre qui éclate aux yeux. Si on pense un moment que l'on dilue le pouvoir central, comme le voudraient certains conservateurs, cela veut dire que tout le programme de paiements de péréquation tomberait.

Naturellement, cela pourrait être le jeu des provinces riches du pays qui verraient certains avantages à ne pas être dans l'obligation de partager leurs richesses actuelles avec les provinces les plus démunies. Alors, ces paiements de péréquation seulement, et je veux mettre en garde les Canadiens de l'Est du pays surtout, et la population de la province de Québec comme ceux du reste de l'Est contre cette manœuvre de certains progressistes conservateurs, c'est-à-dire de gagner la population, surtout de certaines provinces, à se diriger vers une décentralisation, à éroder ou diluer le pouvoir central pour enfin éliminer tout ce programme de paiements de péréquation et ensuite refuser aux populations pauvres une qualité de service, que ce soit dans les frais médicaux ou hospitaliers, refuser à ces gens-là une qualité égale à la qualité que nous sommes habitués de recevoir.

Et c'est pour cette raison, et je le rappelle pour la gouverne du député de Kingston et les Îles, qu'en fait, un des bienfaits de la Confédération canadienne, telle qu'elle est actuellement, a été justement d'offrir à tous les Canadiens, de quelque partie du pays que ce soit, une qualité égale de soins médicaux et de soins hospitaliers, tout comme une qualité égale et une possibilité d'accessibilité à l'éducation post-secondaire, collégiale et universitaire.

Et encore une fois, monsieur le président, pensons aux programmes de péréquation, à tous ces programmes qui permettent en fait au gouvernement central d'aider les provinces les plus démunies, cela compromettrait ces programmes. Une autre hypothèse vaut la peine d'être examinée, c'est celle que je propose, imaginons ce que cela aurait pu représenter pour les consommateurs de l'Est du pays, à l'est de la rivière Outaouais, si ce programme de compensation du prix du pétrole avait été impossible à cause d'une division du pouvoir central!

Le gouvernement fédéral a réussi à convaincre le gouvernement de l'Alberta de partager avec les Canadiens des provinces moins riches cette surtaxe que l'on chargeait aux Américains et que l'on charge encore, ce qui a permis de conserver pour les Canadiens de toutes les provinces un prix unique qui est bien inférieur au prix international. On sait que dans la province de Québec, l'essence de meilleure qualité se vend à \$1 le gallon,